Réf. Farde e-Assemblées : 2378947

N° OJ : 129

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Culture - Subside d'investissement.- Budget extraordinaire 2020.- Asbl Riches-Claires : 52.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Riches-Claires ;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2020 et sous réserve de l'approbation du feuilleton n° 1 des modifications budgétaires 2020 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside complémentaire d'investissement pour un montant de 52.000,00 EUR à l'article 76210/52252 du budget ordinaire 2020 à l'attention de l'asbl Riches-Claires pour la maintenance du gradin et l'ajouts de strapontins dans la salle Viala (n° de projet HF10-228-2009).

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2020 et couverte par un emprunt, sous réserve de l'approbation du feuilleton n° 1 des modifications budgétaires 2020 par l'autorité de tutelle, adopté par le Conseil communal le 09/11/2020.

Annexes :